Arrêté n°D326382AT

Portant sur une restriction de circulation sur la RD n° D908 et D101

STAM Terres de Lorraine

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise Pro connect en date du 08/10/2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de travaux de dépose de cable télécom adsl dans des fourreaux existant sur les RD n° D908 du PR 7+4 au PR 8+848 du PR 10+114 au PR 10+757 et D101 du PR 4+48 au PR 7+674, sur le territoire des communes de Lagney, Lucey et Trondes, pour le compte de Orange ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux ;

ARRETE

Article 1- Du 02 novembre 2026 au 04 décembre 2026 de 07H00 à 17H30, hors jour férié, la circulation s'établit comme suit sur les RD n° D908 du PR 7+4 au PR 8+848 du PR 10+114 au PR 10+757 et D101 du PR 4+48 au PR 7+674 au droit du chantier d'une longueur maximale de 150 m :
- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation réglé essentiellement au moyen de feux tricolores, et ponctuellement effectué au moyen de piquets K10, en fonction des contraintes liées à l'exploitation du chantier ou en fonction des contraintes liées à la circulation automobile.

Article 2 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage des travaux.

Article 3 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Messieurs les Maires des communes de Lagney, Lucey et Trondes,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 09 octobre 2026

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Pour la Présidente du Conseil Départemental,
Le Directeur Infrastructures et Mobilité

Thierry DURAND
2026.10.09 17:04:19 +0200
Ref:11942852-18050959-1-D
Signature numérique
Le directeur Infrastructure et Mobilité



THIERRY DURAND

STAM Terres de Lorraine 230 rue de l'Esplanade du Génie 54200 TOUL
Tel. : 03.83.63.01.51 - Mail : dict-ditam-tdl@departement54.fr